

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 8 décembre 2016 à 18h30 heures,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Claude CAGNON</i>
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	<i>Pouvoir de Nicolas POILLEUX</i>
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	<i>Pouvoir de Marie-Alix BOURBIAUX</i>
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	<i>Départ après la 15<sup>ème</sup> délibération</i>
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	<i>Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET</i>
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO Pouvoir de Jérôme DARVEY</i>
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	
15	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	<i>Pouvoir de Françoise CARON</i>
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	<i>Pouvoir de Florence DUNOYER</i>
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
26	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	<i>Départ après la 6<sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Nicolas JACQUIER</i>
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
29	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	<i>Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération Pouvoir d'Annie MOULIN</i>
36	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
37	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
38	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
40	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
41	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU LAC DU BOURGET

## Absents excusés :

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET-DU-LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
TRESSERVE

Jean-Claude CAGNON  
Isabelle MOREAUX JOUANNET  
Nicolas POILLEUX  
Marie-Alix BOURBIAUX  
Marie-Pierre MONTORO  
Jérôme DARVEY  
Françoise CARON  
Florence DUNOYER  
Nicolas JACQUIER  
Annie MOULIN

## Autres présents non votants :

Daniel de MEDTS  
Marc MORAND  
Pascal RAMPNOUX  
Michel GOUDOUNEIX  
Frédéric GIMOND  
Martine REVOL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Saint Offenge  
Pugny-Chatenod  
Trésorier  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des Services  
Directrice de cabinet  
Responsable juridique  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1<sup>er</sup> décembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 547 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 51 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

### ASSAINISSEMENT Dépotage des matières de vidange - Tarifs 2017

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, est signataire de la convention départementale pour le traitement des sous-produits d'assainissement. Par cette convention, Grand Lac s'est engagé à pratiquer le tarif de traitement des matières de vidanges qui est fixé au niveau départemental.

Le montant du coût du traitement pour 2016 était de 40.85 € HT/m<sup>3</sup> traité si les matières en suspension (MES) étaient quantifiées à moins de 40 g/l, et à 67,90 € HT/m<sup>3</sup> si cette concentration était supérieure à 40 g/l.

Le comité de suivi de la convention propose de maintenir le coût du traitement pour 2017.

Pour mémoire, il est rappelé que parmi les équipements gérés par Grand Lac, seule l'UDEP d'Aix-les-Bains est apte à traiter ces effluents.

Ces tarifs sont appliqués aux matières de vidange amenées à cette UDEP, le chiffre d'affaires annuel étant de l'ordre de 10 K€.

Ces propositions de tarifs ont reçu un avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 30 novembre 2016.

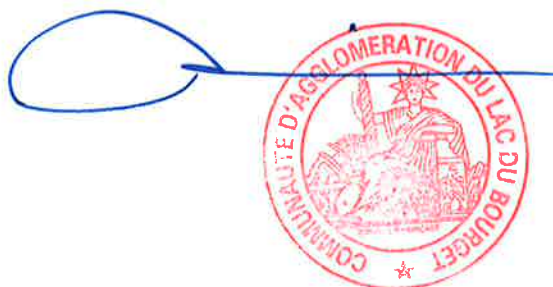
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le maintien du coût de traitement des matières de vidange pour 2017 soit 40.85 € HT/m<sup>3</sup> traité si la proportion de MES est inférieure à 40 g/l et 67.90 € HT/m<sup>3</sup> si la proportion de MES est supérieure à 40 g/l.

Aix-les-Bains, le 8 décembre 2016

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 36
- Votants : 43
- Pour : 43
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Assainissement - Dépotage des matières de vidange - Tarifs 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 12/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** d1593 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20161208-d1593-DE

---

**Date de décision :** 08/12/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics